DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 8 juillet 2021 n°04/2021

Convocation du 29 juin 2021

Le huit juillet deux mille vingt et un, à dix-huit heures zéro minutes les membres du Conseil Municipal de la Commune de POURNOY-LA-CHÉTIVE, se sont réunis à la mairie de Pournoy-La-Chétive sur convocation qui leur a été adressée par Le Maire sortant, Madame Martine MICHEL, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

	Etaient présents	5:				
F. DALMARD	S. MAURICE	M. MICHEL				
N. GENGENBACHER	N. GUERARD	S. MICHELAND				
E. DA SILVA	D. FERRI	T. KLEIN				
M. MERLIER	J. WERBENEC					
	Procurations:					
D. GLEZER a donné procuration à M. MICHEL T. WINGERT-DESUERT a donné procuration à M. MICHEL						
	Absents excusés	3 ;				
Absents non excusés						
	<u></u>	<u> </u>				
M. DEBRIN – S. GUILLI						

Secrétaire de séance : Lauriane GROSSE

Ordre du jour

1. Emplois Jeunes - 400 jobs d'été

- 2. Tarifs et règlement de la salle polyvalente 2021/2022
- 3. Devis restauration de la fontaine
- 4. Subventions aux associations
- 5. Modification statutaire de Metz Métropole
- 6. Référent COVID-19
- 7. Motion pour une extension à l'ensemble de la région Grand Est de l'écotaxe autorisée par l'ordonnance présentée le 26 mai 2021 en Conseil des Ministres
- 8. Divers

DCM 01/04/2021 : Emplois jeunes - 400 jobs d'été

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1° (accroissement temporaire d'activité) et 2° (accroissement saisonnier d'activité),

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un ou plusieurs agents contractuels durant les congés d'été,

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct d'un ou plusieurs agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période estivale allant du 01/07/2021 au 30/09/2021 inclus ;

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 8 juillet 2021 n°04/2021

Cet emploi rentre dans les modalités « 400 jobs d'été » subventionné par le Conseil départemental de la Moselle auquel Madame Le Maire en a fait la demande pour la subvention.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique pour une durée hebdomadaire de services de 35/35ème ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1er échelon du grade d'agent technique ;

Madame le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE la proposition de Madame Le Maire Emplois jeunes « 400 jobs d'été ».

Pour: 13 Contre: Abstention:

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à ce dossier.

DCM 02/04/2021 : Tarifs et règlement de la salle polyvalente 2021/2022

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les nouveaux tarifs de location.

Madame le Maire donne la parole à Madame Sylvie Maurice, Adjointe en charge de la salle polyvalente.

Suite à une étude des coûts de la salle polyvalente, Madame Sylvie Maurice, adjointe propose les tarifs suivants :

Sulvants.							
TARIFS DE LO	CATIO	N SALLI	E POLY	/ALEN	TE 202:	1/2022	
	ļ				1		
		Habitants et Associations de Pournoy La Chetive		Utilisateurs hors commune		Location Exceptionnel décès	
	L						
		journée	week end	journée	week end	Habitants PLC	Habitant hors PLC
SALLE							
Petite salle	4E Dove	100,00€	125,00€	155,00€	205,00€	80,00€	150.00.0
Petite salle avec cuisine	45 Pers	120,00€	145,00€	175,00€	255,00€		150,00€
Grande salle	299 Pers	390,00€	445,00€	605,00€	705,00€	150,00€	200,00€
Grande salle avec cuisine	299 Pels	440,00€	495,00€	705,00€	805,00€		
VAISSELLES - MATERIELS							
Forfait vaisselle / pers (assiettes, verres, couverts tasses, verres aperitifs, verre à eau)		2,00€		2,00€		2,00€	
Autres Matériels		0,20€		0,20€		0,20€	
Cafetière supplémentaire (50	tasses)	15,00€		15,00 €		15,00€	
CASSE - PERTE - VOLS	.t	ff	1		1		
Verres - tasses -soucoupes - fourchettes - cuillères		3,00 €/ l'unité		3,00€/ l'unité		3,00€/ l'unité	
Couteaux							
Assiettes							
Autres matériels		sur facture		sur facture		sur facture	
	in the				t		
CAUTION					1		
Petite salle		500,00€		500,00€		500,00€	
Grande Salle		1300,00€		1 300,00 €		1 300,00 €	

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 8 juillet 2021 n°04/2021

Madame Sylvie Maurice, adjointe présente le règlement intérieur et il sera joint à la délibération.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE les nouveaux tarifs pour la salle polyvalente.

Pour: 13

Contre:

Abstention:

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à ce dossier.

DCM 03/04/2021 : Devis restauration de la fontaine

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis pour effectuer la restauration de la fontaine.

Devis effectué auprès de la société Damien LAMBERT – Travail de la pierre.

Désignation	Montant		
Nettoyage, restauration de la fontaine	2 270,00 €		

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE le devis de la société Damien LAMBERT – Travail de la pierre.

Pour: 13

Contre:

Abstention:

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à ce dossier.

DCM 04/04/2021: Subventions aux associations

Madame le Maire a présenté les différentes demandes de subvention ainsi que les bilans financiers et les budgets prévisionnels des Associations Communales et autres lors de la réunion du 24/06/2021.

M. Jérôme WERBENEC, vice-président de l'association ASLC sort de la salle pour le vote des subventions.

M. FERRI Denis, membre du bureau de l'association qualité et cadre de vie sort de la salle pour le vote des subventions.

Concernant les Associations, il a été proposé les subventions suivantes:

✓ ASLC: 300,00 €

✓ PLC Badminton: 900,00 €✓ UNC Verny: 130,00 €

✓ Qualité et cadre de vie : 300,00 €✓ COGERE AS (Yoga) : 500,00 €

Il est rappelé que les associations communales bénéficient également de la mise à disposition à titre gratuit :

- de la salle des associations, et ce tout au long de l'année ;
- depuis le 01/01/2006, de la salle polyvalente pour l'organisation de leurs activités.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE les subventions ci-dessus.

Pour : 11

Contre:

Abstention:

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 8 juillet 2021 n°04/2021

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à ce dossier.

DCM 05/04/2021 : Modification statutaire de Metz Métropole

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors du Conseil Métropolitain du 10/05/2021 que Metz Métropole change de statut

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 10 mai 2021 approuvant la modification des statuts de Metz Métropole afin de tenir compte :

- Du changement de dénomination de Metz Métropole en EUROMETROPOLE de Metz
- De la gestion par Metz métropole, des routes classées dans le domaine public routier départemental, ainsi que leurs dépendances et accessoires, dont le transfert interviendra au 1^{er} juin 2021, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral emportant le transfert des servitudes, droits et obligations correspondants ainsi que le classement des routes transférées dans le domaine public de la Métropole,

VU la notification par courrier de Monsieur le Président de Metz Métropole en date du 26 mai 2021,

CONSIDÉRANT que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal,

APPROUVE / S'OPPOSE à la modification des statuts de Metz Métropole

Pour : 12

Contre: 1

Abstention:

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à ce dossier.

DCM 06/04/2021 : Référent COVID-19

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de nommé un référent COVID-19.

Madame le Maire, propose en tant que référent Madame Sylvie MAURICE, Adjointe.

Elle aura en charge tout ce qui se rapporte à la gestion du matériel, et tout ce qui se rapporte au COVID-19.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE Madame Sylvie MAURICE soit référente COVID-19.

Pour : 13

Contre:

Abstention:

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à ce dossier.

DCM 07/04/2021 : Motion pour une extension à l'ensemble de la région Grand Est de l'écotaxe autorisée par l'ordonnance présentée le 26 mai 2021 en Conseil des Ministres

Madame le Maire informe présente au Conseil Municipal la motion suivante, visant à demander l'extension de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

Madame Le Maire a rappelé le contexte législatif de la création de cette écotaxe limitée à la seule collectivité européenne d'Alsace (C.E.A.).

- La loi du 2019-816 du 2 août 2019 a acté la création de la C.E.A. par la fusion des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.
- Lors du Conseil des Ministres du 26 mai 2021, il a été présenté une ordonnance fixant les modalités d'instauration d'une taxe sur le transport routier de marchandises au profit de la seule C.E.A.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 8 juillet 2021 n°04/2021

 Cette ordonnance est parue au Journal Officiel de la République Française le 27 mai 2021 et ouvre la possibilité de mise en place de cette taxe sur le territoire de la C.E.A.

Madame Le Maire a rappelé que plusieurs sénateurs de Lorraine et d'Alsace avaient introduit dans la loi la possibilité d'étendre l'écotaxe à d'autres départements du Grand Est. Malheureusement cet amendement voté à l'unanimité du Sénat n'a pas été retenu par l'Assemblée Nationale et le Gouvernement.

Madame Le Maire a également rappelé que l'autoroute A35, traversant l'Alsace du nord au sud, est aujourd'hui saturée par le report du flux de camions en transit internationaux qui évitent ainsi les écotaxes poids lourds mise en place par l'Allemagne, en Suisse, en Autriche, en République Tchèque....

Madame Le Maire souligne que, si la mise en place de l'écotaxe est une excellente chose pour nos voisins alsaciens, le risque de voir ce transit international se reporter sur l'A4 et l'A31, et plus généralement vers les routes et autoroutes des autres départements de la région Grand Est, est très important. Ce report de circulation va se traduire par des difficultés très importantes supplémentaires de déplacement, en particulier sur l'axe Luxembourg-Metz-Nancy-Dijon.

Madame Le Maire précise que ce report de trafic et la saturation des axes de circulation sont également des risques pour l'emploi et les entreprises, un danger pour la santé publique, pour l'environnement et pour le climat.

En conséquence, après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Pournoy La Chétive,

ADOPTE à l'unanimité la motion suivante :

Le Conseil Municipal de Pournoy La Chétive, réuni le 08/07/2021 demande au Gouvernement l'extension immédiate de l'écotaxe sur le transport routier de marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

Charge Madame Le Maire de toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette motion

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Pournoy-la-Chétive, le 08/07/2021 Le Maire, Martine MICHEL